

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Vignoble Nantais Du 28 avril au 2 juin 2025 inclus

Par arrêté n°2025-03 en date du 27/03/2025, le Président de Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté le 18/11/2024. L'enquête se déroulera durant 36 jours consécutifs **du lundi 28 avril 2025 à 9h00 au lundi 2 juin 2025 à 18h00**.

L'autorité responsable de la révision du SCoT est le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, représenté par M. le Président Aymar RIVALLIN.

Le siège de l'enquête est fixé au siège du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, situé à l'adresse suivante : 5 allée du Chantre, 44190 CLISSON.

Caractéristiques principales du projet

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Vignoble Nantais est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique. Le périmètre du SCoT correspond à la Communauté de communes Sèvre et Loire et à la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo (27 communes).

Désignation du commissaire enquêteur

Par décision en date du 26 février 2025, Madame la Première Vice-présidente du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Jean DE BRIDIERS en qualité de commissaire-enquêteur et Madame Françoise BELIN en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Dossier d'enquête publique

Il comprend le dossier de projet du SCoT révisé, dont l'évaluation environnementale, ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées et des autres consultations.

Consultation du dossier

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique pourra être consulté aux horaires habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles dans les collectivités où se tiendront les permanences figurant au paragraphe "Dates et lieux des permanences du commissaire-enquêteur: "ci-après;

Le dossier sera également consultable sur support dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.vignoble-nantais.eu/scot/la-revision-generale-engagee-en-2020>

Un poste informatique est mis à disposition du public dans le hall du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, Maison de Pays, 5 allée du Chantre, 44190 CLISSON, ainsi que dans les collectivités où se tiendra une permanence du commissaire enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public peut formuler ses observations sur le projet de SCoT du Vignoble Nantais du lundi 28 avril à 9h au lundi 2 juin à 18h00 :

-sur les registres à disposition du public dans les lieux d'enquête

-par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, Maison de Pays, 5 allée du Chantre, 44190 CLISSON

-par courriel électronique : enquete-publique-6162@registre-dematerialise.fr

-sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6162>

-lors des permanences du commissaire enquêteur mentionnées ci-dessus

Dates et lieux des permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire-enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Lieux des permanences	Dates	Heures
Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, Maison de Pays, 5 allée du Chantre, 44190 CLISSON	Lundi 28 avril	9h à 12h
Communauté de communes Sèvre et Loire, 1 Place Charles de Gaulle, 44330 VALLET		14h à 17h
Mairie de La Haye-Fouassière, 6 rue de la gare, 44690 LA HAYE-FOUASSIERE	Mardi 6 mai	9h à 12h30
Communauté de communes Sèvre et Loire, 84 ZAC de la Sensive, 44450 DIVATTE-SUR-LOIRE	Mercredi 14 mai	9h à 12h
Mairie Le Loroux-Bottereau, 14 place Rosmadec, 44330 LE LOROUX-BOTTEREAU		14h à 17h
Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, 13 rue des Ajoncs, 44190 CLISSON	Jeudi 22 mai	9h à 12h
Mairie de Maisdon-sur-Sèvre, 20 rue de la Mairie, 44690 MAISDON-SUR-SEVRE		14h à 17h
Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, Maison de Pays, 5 allée du Chantre, 44190 CLISSON	Lundi 2 juin	15h à 18h

Demande d'informations

Toute information relative au dossier soumis à l'enquête publique peut être demandée auprès du siège du Syndicat mixte : Maison de Pays, 5 allée du Chantre, 44190 Clisson, par moyen du courriel électronique suivant scot@vignoble-nantais.fr et par téléphone : 02 40 36 09 10.

Mise à disposition du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à l'issu de l'enquête

Au terme de l'enquête publique, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, pourra être approuvé par le Comité Syndical du Syndicat du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables au siège de l'enquête publique et publiés sur le site internet de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2025.

A partir du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée d'un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables au siège de la Communauté de communes Sèvre et Loire (84 ZAC de la Sensive, 44450 DIVATTE-SUR-LOIRE) et au siège de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo (13 rue des Ajoncs, 44190 CLISSON) et publiés sur le site internet de ceux-ci.

Publicité

Le présent avis, publié dans les quotidiens Presse Océan et Ouest France, fera l'objet d'un affichage :

Au siège du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, Maison de Pays, ainsi que dans les 27 communes et les deux sièges de la Communauté de communes Sèvre et Loire, et le siège de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Le Président,

Aymar Rivallin